

Un principe de fidélisation\* débutera au 1er avril. et à chaque date anniversaire de l'adhésion la nouvelle tarification sera minorée de 4%.

Le compteur de fidélisation sera activé à partir du 1er avril sur la nouvelle tarification.

> Nos conseillers sont à votre écoute par mél ou par téléphone.

# Les nouvelles tarifications de 2019!

## ----- Principe formation bascule ------

### 1ère condition



La cotisation actuelle de l'adhérent est plus chère que la cotisation de la nouvelle tarification.



Application de la nouvelle tarification au 1er avril 2019.



#### 2ème condition



▶ La cotisation actuelle de l'adhérent est moins chère que la cotisation de la nouvelle tarification.



Cotisation actuelle majorée de 5%\*\* au 1er avril 2019, dans la limite du nouveau tarif.



### **Vous avez des questions?**



- ▶ Contactez la plateforme au 01 64 71 70 00.
- ▶ Contactez-nous via le formulaire sur www.cfe.fr.

et jusqu'à 60 ans).



Un doute? Des auestions? Nos conseillers étudieront la solution la plus avantageuse pour votre situation.

# Quelques exemples d'application.

Personne seule. travailleur non salarié adhérente à la CFE avec un enfant



AVANT 1ER AVDII

APPÈS 1ER AVPII

627€

Passage à la nouvelle tarification en solo sans action de la part des adhérents.

Application de la nouvelle tarification sans aucune action de la part de l'adhérent.

\*Tarif trimestriel MondExpat Santé famille (35-39 ans).

2 adhérents salariés en couple



AVANT 1ER AVRIL

APRÈS 1ER AVRIL

Elle



Avec un contrat famille, le coût serait de 528 € (tarif basé sur l'adhérent le plus âgé). Or, avec deux adhésions seules, ils payeront moins cher. Il vaut donc mieux qu'il reste sur des adhésions seules. Comme la nouvelle tarification est plus avantageuse, ils basculeront en contrat solo automatiquement, il n'est pas forcément toujours avantageux de souscrire un contrat Famille pour 2 personnes.

1 adhérent salarié avec 2 enfants 1 conjoint actif

étranger



AVANT 1ER AVRIL

APRÈS 1ER AVRIL

Adhérent salarié **Conjoint actif** 564€ souscription CFE Adhérent

**Conjoint actif** 

Contacter la CFE\*

Passage à la nouvelle tarification MondExpat Santé famille sans action de la part de l'adhérent. \*Contacter la CFE pour demander à rattacher votre conjoint étranger sur votre contrat famille.

AVANT 1ER AVRIL

APRÈS 1ER AVRIL

Lui 650€

Elle

RetraitExpat Santé famille pour les 2 :

Pour le cas d'un contrat santé existant avec un conjoint non retraité, le contrat restera identique seule la cotisation trimestrielle sera majorée de 5% sans action de la part des adhérents. \*Contacter la CFE pour nous faire part de cette modification.

\*Les membres du contrat doivent justifier de 15 ans de cotisation à un régime de retraite de base française.

1 salarié adhérent

2 retraités en adhésions

séparées

1 adhérent travailleur non salarié avec 2 enfants



45 ans

40 ans

AVANT 1ER AVRIL

APRÈS 1ER AVRIL

Salarié adhérent

Travailleur non salarié

Salarié adhérent

Travailleur non salarié

Au prochain appel de cotisation, les deux adhérents basculeront sur la nouvelle tarification sans action de leur part. Or, avec un contrat famille basé sur l'adhérent le plus âgé, leur cotisation pourrait être de 708 € pour la famille au lieu de 1 233 € selon l'ancienne tarification. Contacter la CFE pour réaliser la modification.